

FINEST – Assemblée générale du 26 juin 2018

Note relative au point 9 de l'ordre du jour

Nominations statutaires

En application du décret du 29 mars 2018, tous les mandats dans les différents organes de gestion prennent fin lors de la première assemblée générale qui suit l'entrée en vigueur de ce décret et au plus tard pour le 1^{er} juillet 2018. Ils sont renouvelés lors de cette assemblée générale et, à défaut, obligatoirement au plus tard pour le 1er juillet 2018.

En conséquence de quoi, l'Assemblée générale du 26 juin 2018 est appelée à :

- Acter la démission de tous les administrateurs de l'intercommunale FINEST
- Nommer les quinze nouveaux administrateurs proposés par les communes associées à la proportionnelle de l'ensemble des conseils des communes associées, conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral, et en application des dispositions du décret du 29 mars 2018.